



Konkurse - Faillites - Fallimenti

FR

1.

Débitrice: **All Immo Holding SA**, 1763 Granges-Paccot
2.

Déclaration de faillite: 03.09.2007
3.

Suspension de faillite: 08.10.2012
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 29.10.2012
5.

Avance de frais: CHF 10'000.00

Indication:

La faillite sera clôturée si, dans le délai susmentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
6.

Remarques: Courtage, achat, vente, promotion, gérance et administration d'immeubles ou de sociétés immobilières, tant pour son compte que pour le compte de tiers; courtage et représentation pour tous biens mobiliers ressortissant du domaine de la construction, de l'équipement, de la décoration intérieur et d'une manière générale agir en qualité de courtier et d'intermédiaire pour la vente et l'achat de divers produits et marchandises, tant en Suisse qu'à l'étranger.
(Réf. sect. 1)

Office cantonal des faillites, W. Girard, substitut

1700 Fribourg

00823731

